



Décembre 2018



AVIS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PROTÉGER NOS ENFANTS : UN PLAN AMBITIEUX CONTRE  
LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



**CESER**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

## Rapporteur

M. Jean-Marie BENOÎT

Groupe de travail B  
« Violences Scolaires »



## Présidente du groupe de travail

Mme Anne-Marie ROBERT

Groupe de travail B « Violences Scolaires »



### RESULTATS DES VOTES



142  
votants



**133**  
ont voté  
**POUR**



**1**  
a voté  
**CONTRE**



**8**  
se sont  
**ABSTENUS**



**1**  
n'a pas pris  
part au vote

Cet avis a été adopté par le  
Conseil, Économique, Social et Environnemental Régional Auvergne-Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée Plénière du 18 décembre 2018.

## Sommaire

Préambule _____	2
Introduction _____	3
<b>Proposition 1</b> : La création du premier centre régional de référencement de la lutte contre le harcèlement scolaire _____	5
<b>Proposition 2</b> : La création d'une boîte à outils numérique dédiée au harcèlement scolaire _____	6
<b>Proposition 3</b> : Le lancement d'un appel à projet « Prévention des violences scolaires » _____	7
<b>Proposition 4</b> : Le soutien aux initiatives lycéennes _____	8
<b>Proposition 5</b> : Un plan de formation « Sentinelles contre le harcèlement » pour les agents des lycées _____	9
<b>Proposition 6</b> : L'organisation des Assises régionales du harcèlement scolaire _____	10
Conclusion _____	11
Déclarations des groupes _____	12
Annexe _____	17
Contributeurs _____	18

## Préambule



Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux. La lutte contre le harcèlement scolaire, engagée depuis plusieurs années, fait l'objet, depuis 2015, d'une journée nationale afin de sensibiliser le grand public ; lors de sa dernière édition, le 8 novembre dernier 2018, l'UNICEF publiait les résultats alarmants de sa dernière consultation : en France, un enfant sur deux est victime de harcèlement dès l'âge de 7 ans, et un adolescent sur quatre à 18 ans.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a officiellement saisi le CESER d'une demande d'avis sur le projet de rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire », fruit de la mission conduite par la Conseillère régionale Anne Lorne depuis le mois d'avril dernier. Ce rapport met en exergue les dispositifs existants et explore des pistes nouvelles que la Région pourrait développer, en complément des actions portées par l'Education nationale, avec le double objectif de prévenir et de combattre le harcèlement scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Comment la Région va-t-elle s'inscrire dans un lien de proximité avec les différents acteurs concernés, afin de conduire des actions de prévention efficaces ?

Sur quels relais va-t-elle s'appuyer pour faire reculer le harcèlement et permettre un dialogue ouvert au niveau des établissements scolaires, des associations, et des jeunes eux-mêmes ?

Enfin, quelles modalités d'actions seront à définir pour apporter à cet important problème des réponses pertinentes et opérationnelles ?

Le groupe de travail B « Violences scolaires » s'est chargé, au nom du CESER, d'analyser les aspects pratiques de ce rapport et de soulever les points de vigilance à observer lors de la mise en œuvre des six actions concrètes envisagées par la Région pour prévenir et lutter efficacement contre le harcèlement scolaire.

Nous espérons vivement que notre avis trouvera un écho dans les délibérations de mise en œuvre du futur plan régional contre le harcèlement scolaire.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Quadrini', written over a light blue horizontal line.

Antoine QUADRINI,  
Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

## Introduction

### SAISINE

Par courrier en date du 30 novembre écoulé, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a saisi le Président du CESER d'une demande d'avis sur le projet de rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire » devant être présenté au Conseil régional lors de son Assemblée plénière des 19 et 20 décembre 2018.

### CONTEXTE

Ce rapport fait suite à une mission confiée le 30 avril dernier par le Président de Région à Anne LORNE, Conseillère régionale, pour engager la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la lutte contre le harcèlement scolaire ; l'objectif de cette mission était double :

- ➔ établir un état des lieux des violences scolaires dans la région, et une analyse des actions engagées par l'État et les autres collectivités ces dernières années,
- ➔ élaborer des propositions concrètes sur la prévention, la formation et la lutte contre le harcèlement scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce rapport, qui sera présenté au vote du Conseil régional les 19 et 20 décembre prochains, restitue l'enquête et le diagnostic effectués par Anne LORNE dans le cadre de la mission précitée, et énonce six propositions concrètes pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une Région moteur dans la prévention du harcèlement scolaire. Ces propositions ont été présentées en conférence de presse le 8 novembre dernier, Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.

### AUTRE SAISINE EN COURS SUR CE SUJET AU CESER

Le CESER souligne la convergence de cette démarche avec la réflexion qu'il mène actuellement en son sein, en réponse à la demande d'avis que lui a adressée le Président de Région le 23 juillet écoulé, libellée comme suit : « La réalisation d'une étude approfondie du CESER sur le sujet [des violences scolaires] serait très appréciable : celle-ci pourrait, d'une part, faire un constat des dispositifs qui existent déjà pour lutter efficacement contre les violences en milieu scolaire et, d'autre part, dévoiler des propositions de mesures que la Région pourrait prendre, en complément de l'Éducation nationale, dans l'exercice de ses compétences ».

Un groupe de travail a été spécifiquement constitué pour élaborer cet avis. Son objectif est de produire d'ici mars 2019 un avis détaillant des propositions concrètes, complémentaires de celles qui seront adoptées par le Conseil régional, pour prévenir et lutter efficacement contre les violences scolaires en région.

**ANALYSE DES  
SIX PROPOSITIONS**

Dans cette attente, et afin de répondre à la saisine du 30 novembre dernier, ce groupe de travail a suspendu momentanément son programme d'études pour procéder d'urgence, et dans les délais impartis, à un examen aussi approfondi que possible des six propositions contenues dans le rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire ».

Celles-ci appellent diverses remarques et observations, présentées sous forme de fiches synthétiques avec la **signalétique suivante** :

Points positifs



Points de vigilance





## PROPOSITION

1

## LA CRÉATION DU PREMIER CENTRE RÉGIONAL DE RÉFÉRENCIEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



**Mise en réseau des acteurs de la lutte contre le harcèlement autour d'une association spécifiquement missionnée**



Rendre visible une « porte d'entrée » sur le harcèlement dans le paysage institutionnel et associatif régional pour toute personne concernée (familles de victimes, témoins...).

Participer à un effort de structuration des acteurs de la lutte et de la prévention du harcèlement scolaire.

Comblent un manque de données officielles sur lesquelles s'appuyer pour apporter des réponses concrètes.



Quels seront les critères de choix de l'association support qui sera missionnée (compétence avérée, légitimité...) ? Qui seront ses acteurs identifiés ? Quel sera son financement ? Un cahier des charges est-il prévu ? Comment le travail de cette association sera-t-il évalué ?

Quelles seront les missions exactes du réseau ? Recueil d'informations ? Observation des phénomènes de harcèlement en région ? Enquête qualitative sociologique ? Constitution de données statistiques avec analyse et évaluation ? Diffusion de quelles données, auprès de quels publics ?

Quelle sera la disponibilité réelle des données les plus sensibles (sous-communication d'informations de la part des établissements d'enseignement, par crainte d'une stigmatisation géographique ou sociale) ?

Une mutualisation avec des structures existantes est-elle envisagée ?

Ce centre de référencement est-il envisagé comme une tête de réseau régionale ? Dans ce cas, quel est le lien entre les différentes propositions ?

Quel lien avec les services de l'Éducation nationale, les autres collectivités, les services de police, la justice ?



## PROPOSITION

2

LA CRÉATION D'UNE BOÎTE À OUTILS NUMÉRIQUE  
DÉDIÉE AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**Création d'une base documentaire sur le harcèlement (guides, forums, vidéos...) accessible à partir des outils numériques de la Région (Application Pass'Région sur le site Région et Environnement de travail numérique)**



Exploiter des infrastructures numériques existantes pour diffuser des informations sensibilisant au harcèlement scolaire.

Cibler les publics les plus concernés (jeunes, parents d'élèves, enseignants...) via des plateformes dédiées au monde scolaire.

Centraliser et mettre à disposition des informations utiles contribuant à la prévention et à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Accéder facilement à une information riche et diversifiée.

Recourir au support vidéo pour communiquer auprès de publics jeunes sur des thématiques sensibles.



Qui alimentera et administrera cette plateforme ? Les services régionaux ou l'association animatrice du réseau ?

Quid des contenus diffusés (choix des supports, sélection du contenu, opérationnalité, périodicité des mises à jour...) ?

Par qui le forum à vocation interactive sera-t-il modéré ?

Comment permettre aux familles en situation de précarité et n'ayant pas accès à l'outil numérique de bénéficier de ces ressources ?

## PROPOSITION

3

LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET  
« PRÉVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES »

**Soutien financier à des actions de formation, de mise en place d'ateliers pratiques de coaching s'adressant aux jeunes ou à leurs parents, ou d'évènements liés à la prévention du harcèlement, susceptibles d'être organisés par les communes, les associations ou les établissements d'enseignement.  
100 000 € sont affectés à cette proposition.**



Envisager un dispositif à la fois souple et simple : diversité du statut des porteurs de projets et des actions susceptibles d'être soutenues.

Mettre en avant la proximité territoriale et valoriser des initiatives locales.



Quels seront les critères de sélection (comité technique ?), d'évaluation, de hiérarchisation des projets et d'attribution des subventions correspondantes ?

Quid des moyens en ressources humaines à prévoir pour la gestion de ce nouveau dispositif ? Compte tenu qu'il s'agira probablement de micro-projets, 100 000 € généreront plusieurs dizaines de dossiers de subventions (temps importants d'instruction, de gestion administrative et comptable...).

Une interrogation peut être formulée quant au chiffre de 100 000 € annoncé. À quoi fait-il référence ? Sur quelle base ? En rapport avec un certain nombre de projets ? Un ticket minimum et maximum par projet ?

Que recouvre le terme « coaching » dans les ateliers pratiques ?

Quid de l'appui sur le centre régional de référencement, au moins au démarrage, dans un objectif de cohérence globale, et pour mettre en valeur les bonnes pratiques ?

Plutôt qu'un appel à projets, ne serait-il pas préférable d'encourager la coordination et la mutualisation des initiatives existantes et des structures qui s'y emploient ?

## PROPOSITION

4

## LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LYCÉENNES



***Mobiliser les jeunes eux-mêmes dans la lutte contre le harcèlement par l'ouverture de deux dispositifs existants (« Découverte Région » et « Pass'Région ») à cette cause***



**S'**appuyer sur des dispositifs déjà opérationnels (pas de délai de mise en place, pas de moyens nouveaux à mobiliser).

**V**aloriser des actions de proximité.

**E**ncourager toute initiative tendant à rapprocher les publics jeunes prioritairement concernés et à les impliquer dans la lutte contre le harcèlement.



**C**omment faire en sorte que le plus grand nombre de volontaires soient sensibilisés et mobilisés ?

**Q**uelles sont les actions de lutte contre le harcèlement qui seront privilégiées dans le cadre du dispositif « Découverte Région » ?

**L**a formation aux premiers secours étant prise en charge pour tous les jeunes dans le cadre du Pass'Région, comment encourager sa généralisation ?

## PROPOSITION

5

UN PLAN DE FORMATION « SENTINELLES CONTRE LE  
HARCÈLEMENT » POUR LES AGENTS DES LYCÉES

**Former des agents techniques des lycées volontaires  
au rôle de sentinelles de la lutte contre le harcèlement scolaire**



**S'**appuyer sur des effectifs importants déjà en place dans les lycées (« ressource » disponible sur site).

**O**ffrir aux agents techniques des perspectives d'élargissement de leurs compétences professionnelles et de motivation.

**F**ormer des acteurs de terrain, au plus proche des jeunes en milieu scolaire.



**U**ne politique d'incitation est-elle prévue pour encourager le plus grand nombre à se porter volontaire pour se former et agir sur le terrain ?

**Q**ui dispensera la formation (Éducation nationale ?) ? Cette formation sera-t-elle adaptée aux différents métiers concernés chez les agents techniques ?

**Q**uels sont les types et les limites de ces missions nouvellement confiées ? S'agit-il de missions de repérage ? De traitement des situations ? De prévention ? Ou autre ?

**Q**uel sera l'impact financier éventuel ? Ces missions nouvelles donneront-elles lieu à indemnisation des agents qui s'engagent ?

**U**ne collaboration est-elle prévue avec les services de l'Éducation nationale ?

## PROPOSITION

6

**L'ORGANISATION DES ASSISES RÉGIONALES  
DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE**

*Un évènement mobilisant tous les acteurs et marquant l'engagement de la Région dans la lutte et la prévention du harcèlement*



**D**onner de la visibilité à cette cause.

**M**obiliser toutes les acteurs, au-delà de la communauté éducative, derrière cette thématique.

**C**oncourir à libérer la parole.



**L'**association du CESER à cet évènement (préparation et déroulement) est-elle prévue ? Le CESER a été saisi sur les violences scolaires et rendra un avis détaillé assorti de propositions complémentaires en mars 2019.

**U**n bon équilibre entre apports théoriques et expériences de terrain est-il prévu dans le déroulé des Assises pour apporter des réponses opérationnelles et efficaces ?

**U**ne étude comparative sur la prise en charge du harcèlement scolaire dans d'autres pays sera-t-elle présentée lors de ces Assises ?

**Q**uelles sont les actions de suivi envisagées sur le long terme pour poursuivre l'effort au quotidien et au-delà de l'évènement ?

## Conclusion

Les six propositions du rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire » visent à impliquer différents acteurs : jeunes, familles, personnels de la Région, associations, collectivités et établissements scolaires.

La démarche Région s'attache à multiplier les dispositifs de recueil et d'accès à une information la plus large possible (propositions 1 et 2), à susciter des actions concrètes (proposition 3), à associer les acteurs en place dans les établissements scolaires : élèves et personnels techniques des lycées (propositions 4 et 5) et enfin à fédérer toutes les parties prenantes au cours d'un évènement destiné à donner de la visibilité à la lutte ainsi engagée (proposition 6).

Sur le plan des moyens mis en œuvre, il s'agit pour certains aspects d'une optimisation de moyens ou dispositifs existants (Pass'Région, mise en réseau d'acteurs, appui sur les effectifs techniques des lycées), pour d'autres de mesures nouvelles qui requièrent des ressources financières, voire humaines, supplémentaires.



Au-delà de ces points positifs, des points de vigilance sont à observer dans la mise en œuvre de ces six propositions : clarté des missions (du réseau, de l'association motrice, des agents techniques des lycées...), transparence dans le choix de l'association qui animera le réseau et des projets soutenus, qualité et pertinence des formations dispensées et des informations diffusées, moyens financiers à déployer pour en assurer le fonctionnement et l'opérationnalité et enfin coopération avec l'Éducation nationale (mise en commun de données jusqu'ici non partagées) et avec les collectivités.

Le CESER préconise de veiller à introduire du lien entre ces six propositions (notamment via la création du centre régional de référencement) et à assurer un suivi et une évaluation de ces propositions pour en mesurer l'efficacité.

En réponse à la saisine en cours sur les violences scolaires (qui englobe le harcèlement scolaire), le CESER présentera en mars 2019 un avis destiné à compléter l'approche de la Région en proposant des mesures complémentaires, opérationnelles dans le champ de compétences de la Région.

## Déclarations des groupes

### Intervention de Mme Françoise PFISTER, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le Collège 1 « Entreprises et Activités non salariées » approuve les points positifs et les points de vigilance énoncés dans cet avis.

Les six propositions concrètes figurant dans le rapport « *Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire* » font ressortir plusieurs éléments structurants :

- ▲ la prise en compte au niveau régional d'un sujet sociétal d'envergure,
- ▲ une prise en charge en amont, avec des actions d'information et de formation pour lutter de manière préventive contre le harcèlement scolaire,
- ▲ un large spectre inclusif des acteurs concernés,
- ▲ une mutualisation de moyens et de dispositifs existants pour certaines propositions,
- ▲ un cadre global aux contours clairement annoncés.

Ces propositions appellent de manière générale à une grande vigilance sur leur contenu, leur mise en œuvre et leur financement qui doivent encore être précisés.

La proposition 3 sur le lancement d'un appel à projet « Prévention des violences scolaires », pour lequel la Région annonce un budget de 100 000 €, devra faire l'objet d'une attention particulière, tant sur la méthode que sur le coût global :

- ▲ Un tel appel à projet débouchera très probablement sur une multitude de candidatures liées aux différentes compétences demandées (formations, « coaching », organisation d'événements), issues d'acteurs très divers qu'il conviendra de qualifier. Il est à craindre que des structures ne saisissent cette opportunité de budget exceptionnel qu'à des fins commerciales. La vérification de leur légitimité et de leur savoir-faire sera donc d'une grande importance dans un domaine aussi sensible que celui du harcèlement scolaire.
- ▲ Cet appel à projet provoquera une mise en concurrence des associations et des professionnels en compétence par rapport au thème du harcèlement scolaire, dans un contexte général d'arrêt des subventions régionales à de nombreuses associations.
- ▲ Un trop grand fractionnement du budget de 100 000 € annoncé sur une multitude de projets est à craindre, avec le risque que les projets sélectionnés ne bénéficient au final que de faibles moyens qui ne permettront que des actions sans grande envergure ni réelle efficacité.
- ▲ L'utilisation de ce budget de 100 000 € annoncé devra être précisée et devra tenir compte du temps important de traitement et de gestion de ces projets.

Le Collège 1 préconise plus largement :

- ▲ une définition structurante des contenus de ces propositions d'actions,
- ▲ une articulation entre ces six propositions avec un coordinateur unique,
- ▲ une collaboration avec d'autres collectivités et l'Éducation Nationale pour officialiser certaines actions qui sortent du cadre des compétences à proprement parler de la Région,
- ▲ un financement à la hauteur des ambitions affichées en veillant à un effort de mutualisation et d'appui sur des structures existantes, notamment pour éviter les doublons, optimiser le financement et prévenir les effets d'éparpillement,
- ▲ un suivi et une évaluation de ces propositions pour en assurer l'opérationnalité, l'efficacité et la pérennité.

Le Collège 1 salue le travail effectué dans l'urgence par le Groupe de travail B pour répondre à cette saisine ainsi que la présentation très pratique sous forme de fiches synthétiques de cet avis.

Sous réserve d'expressions individuelles, le Collège 1 votera cet avis.



**Intervention de Mme Marie-Christine MORAIN, au nom de la CFDT,  
de la CFTC et de l'UNSA (Collège 2)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La CFDT, la CFTC et l'UNSA ne peuvent que soutenir une volonté de lutter contre le harcèlement scolaire. Cependant, nous tenons à insister sur deux points qui nous semblent fondamentaux pour aborder ce problème :

- ① D'une part, la spécificité du harcèlement scolaire parmi les violences scolaires,
- ② D'autre part, la nécessité de travailler avec tous les acteurs, intra et hors établissements scolaires.

① Premièrement, le harcèlement scolaire qui est une partie des violences scolaires connues, est le plus insidieux et le plus difficile à combattre. L'élève est isolé et dévalorisé, poussé au repli sur soi et à la dépression. Encore plus ardu à détecter est le cyber-harcèlement qui se répand et en est une part importante, car il se déroule souvent à l'extérieur des établissements, et en particulier sur les réseaux sociaux. Pour ces raisons, il faut rester humble sur des mesures immédiatement efficaces et sur un recensement significatif de ces actes.

Ce type d'agissement est sanctionné depuis l'été par la loi et il existe des moyens de faire retirer des documents diffamatoires et discriminants des réseaux sociaux.

La prévention est sans aucun doute le meilleur remède : des outils d'information et de responsabilisation existent en France ; des expériences portées par plusieurs Ministères, des académies, des collectivités, des associations, des structures de professionnels de l'éducation, des lycéens engagés dans l'information de leurs camarades de lycée mais aussi des plus jeunes au collège. Ce sont des avancées intéressantes et enrichissantes, dont la réussite doit être évaluée et reproduite si elle est bien réelle.

Par ailleurs pour aider les victimes, la vigilance relative aux indices qui traduisent leur souffrance est nécessaire, les professionnels au contact des élèves comme les parents en sont les acteurs.

- ② Ceci nous amène au second point, pilier de cette action de lutte contre le harcèlement scolaire.

Un travail partagé est indispensable pour ne pas recommencer le parcours de tâtonnement et les dispositifs existants des autres partenaires engagés, pour être efficace rapidement et aussi pour donner à l'ensemble des dispositifs une image de construction commune, solide, sereine, apaisante et attirante.

Tous les acteurs sur notre territoire doivent aller dans le même sens, celui qui vise la prévention et dans la mesure du possible, l'arrêt de ce harcèlement scolaire.

Le harcèlement scolaire existe parmi les élèves de toutes les catégories de lycées, quel que soit l'emplacement social et géographique. Le cyberharcèlement a majoritairement les filles pour cible.

Pour conclure, nous serons vigilants sur l'utilisation de l'argent public dédié à ce sujet : les partenaires avec qui collaborer et construire existent, il ne faut pas leur supprimer des moyens de fonctionner pour de nouveaux montages moins opérants au prétexte qu'ils sont par principe plus libéraux ou différents (bureau de coaching, association-amie sans expérience de terrain, ...).

Nous rappelons que nous sommes impliqués dans les travaux du groupe de travail du CESER sur les violences scolaires. Cette demande d'avis rapide du Conseil régional sur six propositions pour lutter contre le harcèlement scolaire a retenu toute notre attention et l'avis que rend ce groupe de travail aujourd'hui à ce sujet se veut le plus réfléchi et documenté possible dans le délai imparti. Il analyse les points positifs comme les points de vigilance, et pose des questions constructives pour approfondir la création de propositions régionales.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA voteront donc favorablement cet avis.

Nous espérons qu'il participera à la réalisation d'outils cohérents, efficaces et qui viendront en appui et en complémentarité de ceux qui font déjà leurs preuves aujourd'hui sur notre territoire.

---

**Intervention de Mme Lise BOUVERET, au nom de la CGT (Collège 2)**

---

Au moment d'adopter cet avis intitulé « Protéger nos enfants », un préambule s'impose à nous alors que les lycéens sont légitimement mobilisés contre leurs conditions d'études, les nouvelles réformes et Parcours Sup. Un silence méprisant du Président de la République et une répression disproportionnée et humiliante sont les réponses qui leur sont apportées. C'est inadmissible.

Je ne reviens pas sur les conditions d'une saisine en urgence alors même que le Groupe de travail a pour objectif assigné par le Président du Conseil régional d'un rendu au mois de mars.

Le plan qui sera voté demain par le Conseil régional soulève de graves questions bien répertoriées dans le projet d'avis et nous le voterons.

Dans le contexte économique et social actuel mis en lumière par les gilets jaunes, de nombreux lycéens vivent des conditions difficiles et ont besoin de trouver, dans leurs établissements, le soutien et la sécurité apportés par une présence d'adultes en nombre suffisant et disponibles. Or, le dogme de la réduction des dépenses publiques qui guide la politique de l'Education Nationale comme celle du Conseil régional conduit à réduire cet encadrement : médecins, infirmières, assistantes sociales ne sont plus que très partiellement présents dans les lycées, les classes sont surchargées par manque d'enseignants, les personnels de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap) sont en sous effectif.

La Région continue de réduire le nombre de ses agents techniques des lycées (environ 800 postes à ce jour). Comme nous l'avons indiqué dans le débat sur le Budget Primitif, la réduction des dépenses de fonctionnement et donc de la masse salariale fait l'objet d'une compétition entre régions. Alors même que ses obligations en matière de formation continue sont loin d'être remplies, le plan prévoit une formation à la lutte contre le harcèlement.

Alors que l'état des lieux des dispositifs existants n'est pas réalisé, un appel à projets doit être lancé confiant une mission de prévention à des associations avec un budget calculé sans doute « au doigt mouillé » et un cahier des charges inconnu.

Or, ce dont ont besoin les lycéens pour répondre à des situations de violence, ce sont des personnes installées dans la durée d'un emploi durable, le financement par appel à projets ne répond pas à cette exigence et c'est pourquoi notre avis préconise une autre démarche.

Malgré la précipitation qui lui est imposée, le Groupe de travail rend un avis très détaillé sur l'ensemble des mesures annoncées. Il relève de nombreux points de vigilance qui auraient dû être travaillés en amont avec l'ensemble des acteurs concourant à l'éducation et à la protection des enfants.

Il semble bien que l'exécutif veuille une fois encore faire œuvre de communication avec une question qui nécessite bien autre chose que la volonté d'être une « région moteur en France et en Europe ».

---

**Intervention de Mme Gisèle ROUVEURE, au nom de FO (Collège 2)**

---

Madame la Vice Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Chers collègues

La saisine qui a été faite au CESER est un peu particulière puis qu'elle porte sur la volonté de « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région exemplaire en France et en Europe dans la lutte contre le harcèlement scolaire ».

Pour Force Ouvrière, nous rappellerons tout d'abord notre attachement au caractère national de l'école de la République car c'est ce qui garantit l'égalité dans l'accès à l'instruction. Il nous paraît donc dangereux que la région pilote un dispositif à finalité scolaire.

Pour autant le sujet doit être pris au sérieux. Le harcèlement scolaire, ou plutôt, le harcèlement en milieu scolaire, peut en effet avoir des conséquences graves et multiples sur la réussite et même sur le bien être psychique des élèves qui en sont victimes.

Aujourd'hui les procédures pour prévenir et traiter le harcèlement sont sous la responsabilité des chefs d'établissement, fonctionnaires d'Etat. Il appartient bien à l'institution scolaire de se prémunir contre ce type d'agissement.

Dans ce cadre là nous approuvons l'idée d'associer au signalement du harcèlement les personnels de la Région, agents techniques, en contact avec les élèves, sur la base du volontariat et avec une formation.

Mais cela ne saurait suffire.

Une présence permanente dans chaque établissement d'une infirmière scolaire n'est pas aujourd'hui garantie. Ce sont pourtant souvent les premiers personnels auquel les élèves peuvent se confier.

Quant à la remise en cause des contrats aidés elle a conduit à la suppression de plusieurs centaines de personnels en Contrat Unique d'Insertion affectés à la vie scolaire dans les établissements. La surveillance et la présence en nombre suffisant pourraient permettre pourtant de détecter, prévenir et empêcher les actes de harcèlement.

Donner les moyens à l'institution scolaire de permettre à chaque élève d'étudier dans la sérénité : voici l'exemplarité que nous souhaitons pour l'école de la République !

Nous nous abstiendrons sur le rapport.

#### Intervention de M. Jacques AGNES, au nom de la FSU (Collège 2)

En premier lieu, la FSU souhaite témoigner de son étonnement devant les conditions de cette saisine. L'introduction de l'avis proposé le rappelle : dans une saisine de juillet dernier, le Président de Région avait souhaité « la réalisation d'une étude approfondie du CESER sur le sujet des violences scolaires ». Un groupe de travail a été constitué et s'est donné comme objectif de produire un avis d'ici mars prochain, ce qui n'est pas un délai excessif pour une étude réellement sérieuse. La FSU s'étonne donc de cette nouvelle saisine du CESER sur un projet de rapport sur la lutte contre le harcèlement scolaire ; elle s'étonne surtout de la précipitation avec laquelle cet avis est demandé, sur un « rapport » par ailleurs assez indigent.

En effet, plusieurs éléments caractérisent les 6 propositions qui nous sont soumises :

- ▲ Méconnaissance des initiatives, des structures et du travail déjà produits par les différents acteurs des communautés éducatives : parents, professionnels des établissements, associations, délégués des élèves dans les CVL et les CAVL. (propositions 1, 3, 4) ;
- ▲ Vénération des moyens technologiques, en particulier numériques, véritable panacée chaque fois que l'on veut réduire ou que l'on refuse d'augmenter le nombre, la formation, la qualification et donc la rémunération des professionnels de l'enseignement, de l'éducation, de la vie scolaire, de l'accompagnement sanitaire et social, de l'administration des élèves. (proposition 2) ;
- ▲ La proposition 5 a l'avantage de mettre en avant une catégorie de personnels, la seule dont la Région a la responsabilité. Améliorer la formation, élargir les compétences et motivation est toujours une bonne chose, mais cette proposition pointe également en creux une difficulté, les autres professionnels de la lutte contre le harcèlement dépendent de l'Etat alors que les associations, agréées ou non et les familles ont également un rôle à jouer. Pour la FSU, c'est l'interaction entre tous ces acteurs qui est efficace et non la promotion d'une seule catégorie d'agents bombardés « sentinelles » ;
- ▲ La proposition 6 témoigne de la véritable intention de l'exécutif régional : paraître prendre en main un vrai problème de société pour orchestrer sa communication personnelle et politique. Pour la FSU, la question du harcèlement scolaire n'est pas une affaire de grand'messe mais de travail quotidien de terrain et d'éducation.

Ce rapport méconnaît également une réalité : les établissements scolaires, ici les lycées puisque de la compétence régionale, ne sont pas isolés de leur milieu, de leur quartier, de la société en général. Si des liens et la vie quotidienne au lycée peuvent être à l'origine de certaines formes de harcèlement, il est de plus en plus difficile de caractériser le harcèlement dit scolaire comme réduit à un seul cadre géographique. Les technologies actuelles de communication et les réseaux sociaux ont largement accru, avec le cyberharcèlement, cette porosité entre l'établissement scolaire et son environnement.

Le découpage des compétences en matière d'écoles, de collèges et de lycées entre des collectivités de niveaux différents limite de fait la possibilité d'une intervention au niveau régional, dans la mesure où de nombreuses situations, de harcèlement ou y conduisant, peuvent avoir leur origine au collège, à l'école, voire dans le quartier.

Si la FSU ne partage pas nécessairement les aspects positifs relevés par le projet d'avis, en particulier dans la conclusion, elle reconnaît que le groupe de travail a bien pointé les difficultés et les questions que posent chacune des six propositions. Compte tenu de ces questionnements et du travail réalisé par le GT, elle approuvera, en attendant l'avis final sur l'ensemble des violences en milieu scolaires, le projet d'avis sur ce rapport.

#### Intervention de Mme Zihar ZAYET, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, chers collègues,

Dès le mois de juillet 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est attelée à la mise en place d'un projet de prévention contre le harcèlement scolaire. La Région se mobilise pour alerter et endiguer ce phénomène social qui touche les établissements scolaires.

Le collège 3 - 4 se félicite du fait que la Région se positionne sur le sujet émettant des préconisations visant à agir concrètement :

- ▲ Recourir à plusieurs dispositifs permettant à un maximum de personnes d'accéder efficacement aux informations.
- ▲ Engager la Région à lancer un appel à projet de 100 000 € qui financera des projets sur l'ensemble du territoire régional.
- ▲ Mettre en place des actions qui seront susceptibles d'être relayées par les acteurs territoriaux et encourager les initiatives locales.
- ▲ Sensibiliser et former sur la base du volontariat au sein des établissements scolaires : élèves et personnel technique des lycées.
- ▲ Mobiliser toutes les personnes concernées autour d'un événement qui serait une fenêtre médiatique pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Ainsi, le rapport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes présente des mesures favorables à enrayer le fléau du harcèlement scolaire.

Toutefois, le collège 3 - 4 s'associe entièrement aux réserves du CESER quant à l'application concrète de toutes ces propositions. En effet, la Région devra développer davantage car certains points nécessiteraient des éclaircissements, notamment sur les thématiques suivantes :

- ▲ Les missions décrites sont encore à l'état embryonnaire.
- ▲ Préciser les critères de sélection de l'association qui sera choisie et missionnée à la lutte et la prévention du harcèlement scolaire.
- ▲ Connaître le contenu des formations qui seront proposées aux personnes volontaires et la mise en place d'outils permettant d'évaluer l'efficacité des formations dispensées.
- ▲ Une transparence sur la répartition financière des 100 000 € annoncés, c'est-à-dire, fournir une description plus exhaustive du budget alloué aux projets.
- ▲ Apporter des précisions sur la coopération de la Région AURA et le personnel de l'Education Nationale. En effet, quels types de partenariats envisage-t-on pour que le projet soit viable et réalisable sur le terrain ?

Le collège 3 - 4 encourage à élargir le sujet car le thème du « harcèlement scolaire » représente un point parmi toutes les « violences scolaires » présentes aujourd'hui au sein des établissements. En effet, toutes les formes de violences sont à prendre en compte. Une vue d'ensemble est nécessaire pour saisir et agir en milieu scolaire. En outre, la Région devrait inclure davantage dans son projet préventif, les élèves du collège car c'est en amont que tous les acteurs doivent se mobiliser.

Nous regrettons que le groupe de travail B n'ait pas pu détailler davantage l'avis rédigé. Cependant, nous nous réjouissons de savoir que le groupe de travail pourra approfondir le thème des violences scolaires lors de ses prochaines réunions.

Ainsi, le collège 3 - 4, sauf avis contraires, votera l'avis du CESER.

## Annexe : lettre de saisine

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et  
environnemental régional  
8, rue Montrochet  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES18 10966

Le Conseil régional, le **30 NOV. 2018**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur par la présente de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports ci-joints à ce pli. Je vous invite à les présenter aux horaires suivants :

#### Mercredi 19 décembre 2018

- 10 heures 30 : Budget Primitif 2019 ;

#### Judi 20 décembre 2018

- 9 heures : CPER 2015-2020 Bilan 2015-2017
- 11 heures : Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire ;

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

## Contributeurs

### **Anne-Marie ROBERT**

Présidente du Groupe de travail B « Violences scolaires »  
Collège 1,  
Désignée par l'UNAPL-CNPL

Michel-Louis PROST, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

### **COLLÈGE 1\***

**BEZ Nicole** (UNAPL-CNPL)  
**COMBE Véronique** (Expl. Agricoles)  
**GUINAND Jean** (Conf. Paysanne)  
**MARCAGGI Christophe** (UNAPL-CNPL)  
**PEYREFITTE Carole** (CRMA)  
**PFISTER Françoise** (UIMM)  
**ROBERT Anne-Marie** (UNAPL-CNPL)  
**VERRAX Éric** (Promoteurs)

### **COLLÈGE 2\***

**AGNES Jacques** (FSU)  
**BISSON Bruno** (UNSA)  
**BOUVERET Lise** (CGT)  
**GILBERT Madeleine** (CFE-CGC)  
**MORAIN Marie-Christine** (CFDT)  
**RODRIGUEZ Vincent** (CGT)

### **COLLÈGES 3 et 4\***

**BARRETT Charlotte** (AFEV)  
**BENOÎT Jean-Marie** (FCPE)  
**COURIO Valérie** (CRAJEP)  
**GOUEDARD-COMTE M. Elisabeth**  
(CFE-CGC)  
**MEKEDDEM Nassim** (FAGE)  
**PICCOLO Maëli** (Handicap)  
**PLASSE Marie-Christine** (CROS)  
**ZAYET Zihar** (PEEP)





---

## Contacts

**Véronique MACABEO**

Chargée d'études

Tél. : 04.26.73.47.44

[veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr)

**Ingrid RANCHIN**

Chargée d'études

Tél. : 04.26.73.55.16

[ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr](mailto:ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr)

## Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du

CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la  
[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou

retrouvez les informations sur

le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)



*Par courrier en date du 30 novembre écoulé, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a saisi le Président du CESER d'une demande d'avis sur le projet de rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire ».*

*Le CESER, qui mène actuellement une réflexion sur la question des violences scolaires en réponse à une demande d'avis que lui avait adressée le Président de Région le 23 juillet dernier, a suspendu momentanément son programme d'études pour procéder d'urgence, et dans les délais impartis, à un examen aussi approfondi que possible des six propositions contenues dans le rapport transmis par l'exécutif régional le 30 novembre.*

*Celles-ci appellent diverses remarques et observations, présentées ici sous forme de fiches synthétiques.*

VIOLENCE SCOLAIRE • PRÉVENTION DE LA VIOLENCE • HARCÈLEMENT  
CYBERHARCÈLEMENT • LYCÉE • JEUNESSE • ÉDUCATION NATIONALE  
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

[www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)

Crédit photos : 123 RF

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**  
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**  
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

